



Pour accéder à l'énergie de l'Évangile

À l'heure des graves questions sur l'énergie, en quantité désormais limitée et dont l'usage excessif entraîne des nuisances pour la planète, l'Église propose aux hommes, avec l'Évangile, une ressource spirituelle, inépuisable et bénéfique, lumineuse révélation :

- d'un Dieu proche et de l'éminente dignité des hommes,
- d'une source de vie toujours renouvelée à travers les sacrements,
- de l'Esprit d'amour, par lequel nous sommes solidaires pour faire grandir le Royaume de Dieu au cœur de ce monde.

Cette énergie est accessible, grâce à celles et ceux qui s'y consacrent bénévolement en grand nombre, Laïcs et Diacres.

Mais aussi grâce à l'engagement total des Prêtres et des Consacrés, et grâce au travail précieux des Permanents en pastorale, dont nous devons assurer la subsistance. Grâce à vous, grâce à vos dons pour le Denier de l'Église.

Grand merci à vous qui nous permettez ainsi d'entretenir dans l'Église et pour les hommes l'accès à l'énergie renouvelable de l'Évangile, pour un meilleur service de nos frères.

Jean-Paul Mathieu,
Evêque de St-Dié.

Une présence au cœur de la vie

Aujourd'hui vous avez besoin de l'Église pour vous, vos enfants, votre famille, pour des amis ou des proches. Pour célébrer et préparer baptêmes, mariages, funérailles, pour vivre l'espérance au quotidien, l'Église fait appel à des acteurs multiples.

Prêtres, diacres, laïcs, animateurs sont présents pour vous accompagner et vous soutenir. L'Église est riche de propositions pour chaque étape de votre vie, elle est à votre écoute et dialogue avec vous. Chacun peut trouver en elle des mouvements ou associations prêts à l'accueillir pour soutenir sa foi.

Mais elle a aussi besoin de vous, elle a besoin de femmes et d'hommes engagés et généreux, car elle ne peut rien sans vous.

Avec vous, l'Église est une énergie renouvelable.

Des actions porteuses d'espérance

Des acteurs nouveaux : animateurs, diacres, bénévoles, de plus en plus nombreux, permettent à l'Église de vivre sa mission.

Les relais : ils sont «signes et visages du Christ», parmi les hommes et les femmes de nos villages et de nos quartiers.

Accompagnement des personnes qui demandent le baptême : On note une augmentation du nombre de personnes qui demandent le baptême à l'âge adulte.

Une plus grande solidarité : bénévoles, aumôniers vont à la rencontre de personnes en précarité, de prisonniers, de malades ou handicapés.

Des rassemblements mobilisateurs : Des mouvements de jeunes et d'adultes ont organisé des temps forts : «Festidéfis» (2000), «Festijeunes» (2001 à 2007), «Festilive» (2005 à 2007), «D'ici à là-bas» (avril 2007), «JM» (Xonrupt juillet 2008)...

Éduquer, passion d'espérance : ce beau et véritable défi est proposé aux élèves, parents, enseignants et personnels, pour mettre la personne «au cœur de la démarche éducative».

Une énergie partagée dans tout le Diocèse

Diocèse de Saint-Dié

Avec mon don, je fais vivre l'Église

À compléter, découper et à retourner dans l'enveloppe réponse jointe.

- Demande de reçu fiscal**
- oui par courrier par e-mail
 non (si non imposé ou déclaration d'impôt par internet).

Le nom porté sur le reçu fiscal sera obligatoirement celui inscrit sur le règlement.

Merci de remettre votre don par La Poste à l'aide de l'enveloppe pré-adressée jointe ou remettez-la à votre paroisse.

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de vos impôts 66 % de vos versements.

Informatique et liberté : en application de l'article L.27 de la loi du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant en vous adressant à l'Evêché. Elles ne seront ni transmises, ni cédées à des organismes extérieurs.

Oui, je participe à la vie de l'Église

Nom : Prénom :
 Adresse : Ville :
 Code postal :
 Adresse E-mail :
 Montant du don : 20 € 50 € 150 € autre

Paroisse de :
 CCP ou chèque bancaire à l'ordre de :

Association Diocésaine de Saint-Dié

Paiement télétransmis par notre site : <http://www.denier88.fr>
ou : <http://saint-deodat.cef.fr>

Carte bancaire N° Code
(3 derniers chiffres du code au dos de votre carte à côté de la signature).

Prélèvement automatique (voir au dos).
 Modification de mon prélèvement en cours.

Date : Signature :

Avec vous, l'Eglise est une énergie renouvelable



Denier de l'Eglise Catholique
L'Eglise agit grâce à vos dons.

Diocèse de Saint-Dié
www.denier88.fr

Informations pratiques

Pourquoi donner ?

L'Eglise, pour célébrer et préparer baptêmes, mariages, funérailles, fait appel à des acteurs multiples. Certains sont bénévoles (catéchistes, animateurs laïcs...), d'autres sont salariés : prêtres, diacres, animateurs et animatrices en pastorale.

Les paroisses, comme les diocèses, ont besoin de locaux équipés. Salaires, loyers, impôts ont un coût. L'Eglise ne reçoit aucune subvention. C'est par vos offrandes qu'elle finance ce qu'elle offre, vos dons sont une part importante de la réponse aux besoins financiers.

Merci de votre compréhension et de votre générosité. Merci pour ce que vous donnerez selon vos possibilités.

Moins d'impôts à payer

Vous pouvez déduire du montant de vos impôts **66 % de l'ensemble de votre don**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, pour un don de **150 €**, votre dépense réelle est de **51 €**, puisque **99 €** sont déduits de vos impôts.

Comment donner ?

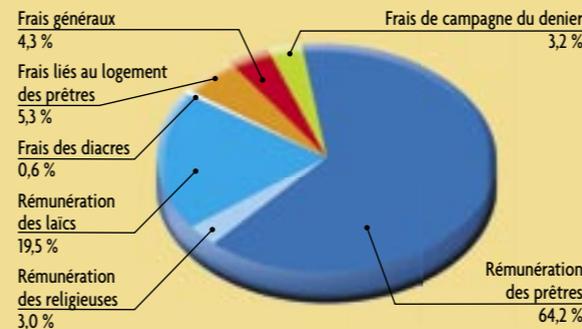
Par chèque, par carte bancaire ou par prélèvement, au moyen de l'enveloppe jointe :

- remise directement à votre paroisse,
- ou adressée à l'Évêché de Saint-Dié, 7 rue de la Préfecture - 88025 EPINAL CEDEX.
- Vous pouvez aussi donner en ligne :

<http://www.denier88.fr>
ou <http://saint-deodat.cef.fr>

Simplifiez-vous la vie en choisissant la formule du prélèvement automatique. Elle facilite votre don en étalant le montant sur une plus longue période. Il vous suffit de remplir et de nous retourner le formulaire ci-joint.

Budget du Denier de l'Eglise 2008 : 1 719 303 € qui se répartissent ainsi :



Autorisation de prélèvement automatique

Si je préfère répartir mon don par le prélèvement automatique :

- Je remplis en MAJUSCULES l'autorisation de prélèvement ci-dessous :
- Mon compte sera débité vers le 15 de chaque mois.
- Je recevrai un reçu fiscal en fin d'année.
- Je pourrai interrompre mes versements à tout moment par simple lettre.
- Je joins un relevé d'identité postal (RIP) ou bancaire (RIB) ou Caisse d'Épargne (RICE).
- J'envoie le tout à : **Monsieur l'Econome diocésain**
7, rue de la Préfecture
88025 EPINAL CEDEX

- J'autorise le prélèvement sur mon compte au titre du Denier de l'Eglise pour la Paroisse de € de la somme de tous les mois à compter du (date)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

Nom, prénom et adresse du donateur

Désignation du compte à débiter

Code	N° du compte	Clé
Etablissement	Guichet	
Nom et adresse du créancier		
414 600		
Association DIOCÉSAINE		
de SAINT-DIÉ		
7, rue de la Préfecture		
88025 EPINAL cedex		
Date :		Signature :

Nom de l'établissement financier